

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****Berne, le 17 décembre 2020****Les nouveaux prix indicatifs doivent être appliqués!**

Le comité de la fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL a accueilli favorablement la décision du comité de l'IP Lait d'augmenter le prix indicatif A de 2 centimes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une hausse qu'il s'agit maintenant d'appliquer. Par ailleurs, comme annoncé par l'OFAG, le Suisse-Bilanz sera modifié en 2021. Tous les producteurs et productrices de lait sont concernés. Ceux-ci souhaitent pouvoir discuter ouvertement de la question avec l'administration à l'avenir, car ce n'est pas le cas aujourd'hui. Ils exigent en outre que l'on n'utilise pas des données techniques obsolètes pour le bétail laitier. Enfin, les opérations "créatives" de trafic de perfectionnement, qui pourraient affaiblir la protection douanière dont bénéficie encore le lait, inquiètent les producteurs de lait.

**Signaux positifs pour l'application du prix indicatif A**

Dans le contexte actuel du marché – bonnes ventes et faibles stocks de beurre – , augmenter le prix indicatif A n'est pas une évidence, mais c'est une décision conforme au marché. Les producteurs et productrices ont demandé une hausse du prix indicatif à l'unanimité. Il ne reste plus qu'à obtenir cette augmentation lors des négociations. Les premiers signaux indiquent que les transformateurs de lait et le commerce de détail appliqueront la hausse du prix indicatif et augmenteront les prix du lait et de la crème (fromageries). PSL suivra l'évolution de près dans le cadre sa surveillance des prix.

**Suisse-Bilanz: inclusion de la pratique**

Le Suisse-Bilanz permet de faire le bilan des flux d'éléments fertilisants sur les exploitations agricoles. Les valeurs de référence du Suisse-Bilanz seront modifiées, voire durcies pour 2021. D'après les premières estimations, ce durcissement ne sera pas anodin pour de nombreuses exploitations. Il est très dérangeant que de nombreux chiffres utilisés pour ces calculs complexes (p. ex. la consommation de fourrage du bétail laitier, les rendements du maïs, etc.) soient obsolètes et ne correspondent plus à l'état actuel de la technique. Il est tout aussi dérangeant que la pratique ait été très peu intégrée à ces processus administratifs internes. PSL exige donc que des "praticiens" soient intégrés au groupe technique et conseillent les "techniciens" en matière de faisabilité des mesures. En outre, effectuer le bilan sur une année a peu de sens.

**Renseignements:**

Reto Burkhardt, responsable Communication PSL

079 285 51 01

2'404 signes (espaces comprises)